

**COMITE TECHNIQUE
REUNION DU 11 JUILLET 2022**

CREATION DU POLE STRATEGIE REGIONALE

RAPPORT POUR AVIS

I. CONTEXTE

Le pôle « Europe et International » a été créé en mai 2016 pour accompagner à la fois la mise en œuvre des premiers fonds européens structurels et d'investissements (FESI) sous autorité de gestion du Conseil régional (FEDER/FSE/IEJ et FEADER – le FEAMP demeurant sous tutelle de l'Etat) et la définition d'une nouvelle feuille de route pour les relations internationales au lendemain de la fusion des deux anciennes collectivités régionales, dans un nouvel environnement législatif (*Loi NOTRe – compétences renforcées en matière de développement économique*) et géopolitique (*BREXIT*).

Cette structuration du pôle autour de 3 entités administratives (DEU – DRI – MUE) - elles-mêmes assez stables dans leurs organigrammes - a été pérennisée pendant plus de 6 ans et a su avantageusement trouver sa place au sein de la direction générale des services.

Ces deux missions principales vont connaître des évolutions notables avec une nouvelle programmation européenne (*cadre financier pluriannuel 2021-2027*) et de nouvelles attentes de l'exécutif en matière de politiques internationales et transfrontalières, la crise sanitaire ayant considérablement bouleversé les attentes économiques, sociales et sociétales relayées par les habitants, les associations, les collectivités territoriales et les entreprises. Que ce soit en matière touristique, commerciale ou de mobilité internationale des jeunes, un recentrage sur « le voisinage » et les coopérations européennes est attendu. Enfin, les politiques européennes et internationales de la collectivité devront aller encore plus loin sur la priorisation donnée aux grands enjeux climatiques et énergétiques.

Parallèlement à ces réflexions au sein du PEI, deux autres directions administratives de la collectivité ont su développer une expertise précieuse en matière de développement durable et d'ingénierie territoriale. La DTRI et l'Agence Hauts-de-France 2020/2040 se sont progressivement structurées au cours des dernières années pour doter notre collectivité de capacités d'action et de définitions de politiques publiques qu'envient un grand nombre de nos partenaires français et européens confrontés à une grave crise énergétique et aux défis du réchauffement climatique.

En février 2022, la DGS s'est doté d'une feuille de route stratégique pour accompagner les grandes transitions, les programmes d'investissements et les politiques publiques arbitrés par l'exécutif régional et mis en œuvre par les votes de l'assemblée régionale. La réorganisation de la DGS initiée au Comité technique 2022 a acté une première phase avec la création d'un pôle dédié à la priorité « jeunesse ». Au cours de la seconde phase et dès le Comité technique du 11 juillet, sera proposé une réponse à la seconde commande consistant à « diffuser Rev3 dans toutes les politiques » de notre collectivité et de faire ainsi de la troisième révolution industrielle un marqueur du mandat.

Ainsi, il est soumis au Comité technique du 11 juillet la création d'un pôle dédié au pilotage des grandes stratégies régionales de la collectivité et qui rassemblera l'Agence Hauts-de-France 2020-2040 (*cf. le Rapport Agence Hauts-de-France 2020-2040*), la Direction Europe, la Direction des relations internationales et la Mission auprès de l'UE. La Direction de la troisième révolution industrielle ayant

vocation à contribuer à la structuration de ce pôle uniquement à l'issue d'une concertation qui nécessite de prendre plus de temps et qui pourrait aboutir en octobre, parallèlement à la réorganisation du pôle Travail, Entreprise et Emplois dont elle est issue et avec laquelle elle aura vocation à garder des liens forts.

II. OBJECTIFS

Le choix de ce regroupement administratif permettra d'atteindre deux objectifs :

- **Rassembler une grande partie des agents mobilisés sur les questions énergétiques au sein des services du conseil régional**, aussi bien dans les dimensions prospective, lobbying (*tant en anticipation qu'en réaction*) à l'échelon français et européen, planification, financement via les fonds FRATRI/FEDER et programmation en accompagnement des porteurs de projets de notre territoire. La mise en place du Comité régional de l'Energie (*Etat-Région*) et la définition d'une feuille de route énergétique en seront les deux premières priorités ;
- **Rassembler au sein du même pôle le pilotage de la contractualisation**, en réunissant le suivi du CPER, du programme opérationnel FEDER/FSE+/FTJ, du SRADDET et des 5 grands contrats territoriaux. Si cette force de frappe budgétaire et de planification ne sera pas limitée aux seules questions énergétiques et embrassera bien plus largement les politiques publiques du Conseil régional, la priorisation donnée au développement durable dans ces différents contrats est telle, qu'elle donnera à la transition énergétique et climatique l'impulsion politique qui en est attendue des élus, en lien avec tous les autres pôles de la direction générale des services et en mode projets. Dans une période budgétaire tendue en raison des incertitudes qui pèsent sur la pérennité des financements de l'Etat, le secrétariat commun dédié au CPER et au PO et rassemblant l'Etat, la Région, les 5 départements et les deux métropoles, prendra une importance toute particulière pour avoir une gestion stratégique des capacités financières pluriannuelles dédiées aux territoires.

Plus globalement, la création d'un pôle *stratégie régionale* répondra utilement à trois nécessités :

Concevoir et mettre en œuvre les stratégies de manière intégrée : les réponses aux défis climatiques, énergétiques, environnementaux, économiques, etc. ne peuvent plus être envisagées de manière cloisonnée. Il n'est plus question pour le territoire régional de séparer les questions énergétiques des problématiques foncières, de mobilité, d'habitat... Le futur pôle bénéficiera d'un positionnement transversal qui permettra de mieux coordonner les réponses avec un cadre commun, sans faire à la place des Directions opérationnelles ;

Outiller la Région sur le temps long : il s'agit d'une part de revisiter la planification (*pour la rendre plus accessible, plus partagée, plus opérationnelle*) et d'autre part de la reconnecter avec les grands exercices de programmation (*CPER / PO*) et de contractualisations. Grâce à une forte expertise prospective, le nouveau pôle permettrait de combiner des nécessaires approches de court terme avec des visions de long terme. Des territoires comme le Bassin Minier ou le littoral en sont un bon exemple : certaines actions sont urgentes (*le trait de côte – la réhabilitation des cités intégrées...*) mais elles doivent s'inscrire sur le temps long pour gagner en cohérence, en efficacité et en lisibilité ;

Diffuser de nouveaux modèles et de nouvelles pratiques : les stratégies ne valent que si elles ont une réelle capacité à être mises en œuvre. Au-delà d'un adossement aux programmations et aux contractualisations, il s'agit de favoriser l'appropriation de nouveaux modèles de

développement (y compris industriels), d'aménagement, de production d'énergie, d'économie circulaire, etc. Les expérimentations et les démonstrateurs mis en place notamment par la DTRI et l'Agence HDF 2020-2040 doivent trouver des prolongements pour aboutir à une véritable massification de l'innovation. Notamment grâce à *la culture de la recette européenne* », cette massification est à portée de main. Le pôle *stratégie régionale* sera outillé pour conduire ces changements de modèles, veillera à développer les liens indispensables avec les territoires voisins et à en assurer la bonne diffusion auprès des institutions européennes via notre représentation permanente régionale auprès de l'UE.

La création du PEI, de l'Agence et plus progressivement celle de la DTRI au cours des dernières années a globalement su répondre aux attentes des agents qui s'y sont pleinement investis, sans ignorer pour autant les difficultés persistantes du fonctionnement en bi-sites ou de fusions de politiques publiques qui ont parfois été plus longues à aboutir (*la direction Europe continue à suivre deux PO et deux PDR Picardie et NPDC pour la programmation 2014-2020*). Le projet de structuration d'un nouveau pôle les rassemblant, parce qu'il s'appuiera sur une feuille de route stratégique et des attentes de politiques publiques clairement définies, devrait permettre de viser à **atteindre une stabilité organisationnelle sur la durée du mandat (2021-2028)**.

Se fixer cet objectif et valider cette approche dans le temps est non seulement ce qui semble le plus efficace mais est également ce qui apparaît le plus susceptible de répondre ainsi au vœu légitime de « *plus grande stabilité organisationnel dans la durée* » formulé par les agents lors de toutes les concertations engagées. Ce gage de stabilité est également un facteur de réussite pour notamment anticiper sereinement les futures échéances programmatiques européennes (2028 – 2034) sur lesquelles l'UE entame d'ores et déjà une réflexion.

S'agissant du besoin de stabilité exprimé par les agents et prôné par les encadrants, il a bien été intégré à la démarche initiée dans la phase 2, en prenant le temps de bien penser le périmètre et l'objet social du nouveau pôle.

PÔLE
« EUROPE ET INTERNATIONAL »

HAUTS-DE-France
ORGANIGRAMME SOURCE CT DU 09/05/2022

Postes autorisés : 6

1 DGA - Responsable de Pôle DGA (A)

3 Conseiller/ère/s Techniques (A)

1 Assistant/e de direction (B)

Fonction de coordination de Pôle

1 Conseiller/ère technique (A)

PÔLE
« STRATEGIE REGIONALE »

HAUTS-DE-France
ORGANIGRAMME CIBLE CT DU 11/07/2022

Postes autorisés : 6

1 DGA - Responsable de Pôle DGA (A)

3 Conseiller/ère/s Techniques (A)

1 Assistant/e de direction (B)

Fonction de coordination de Pôle

1 Conseiller/ère technique (A)

